



5.1

RÉS. 251.08.2011

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-05 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION SUR LES RUES DU COLLÈGE ET DES LOISIRS : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2011-05 pour la réalisation de travaux de construction sur les rues du Collège et des Loisirs, le résultat de l'ouverture des soumissions du 21 juillet 2011 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission incluant les taxes et les imprévus (10 %)
Asphalte, Béton, Carrière inc. Le 21 juillet 2011 à 11h25	983 301,26 \$
Asphalte Desjardins inc. Le 21 juillet 2011 à 13h00	843 183,34 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc. Le 21 juillet 2011 à 13h05	827 318,57 \$

CONSIDÉRANT la vérification des soumissions reçues effectuée par M. Jude Tremblay, ingénieur au dossier, et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la réalisation de travaux de construction sur les rues du Collège et des Loisirs à «Les Entreprises Guy Desjardins inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 660 178,00 \$ plus les taxes et les imprévus, le cas échéant, le tout selon sa soumission datée du 21 juillet 2011.

Que ces travaux soient réalisés conformément à l'appel d'offres numéro 2011-05, dossier no. F113457 et aux documents de soumissions de la Municipalité s'y rapportant datés du 30 juin 2011 et portant l'identification « Réfection rue du Collège » préparés par Les consultants S.M. inc.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que les sommes nécessaires à la réalisation de ce contrat soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 2011-02 et le solde du règlement numéro 2010-190.

Adoptée

6.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES



7. RÉS. 252.08.2011 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Nadia Masse
APPUYÉE par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 45.

Adoptée

(signature)
Nadia Masse
Mairesse suppléante

(signature)
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Je, Nadia Masse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(signature)
Nadia Masse
Mairesse suppléante